

SOCOTEC BELGIUM ASBL





0471/580.708

## PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

Nr 4771

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
Nº de rapport : 231 //2 03 3-0/0/			
Type d'habitation ✓ maison □ appartement □ autres :			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle periodique  Type d'habitation ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :		<del>,,</del>	
Personne sur place :code EAN de l'installation :	NC		16
Adresse de la visite : Augustia :	115	-, 40,9	7.00
Date de visite : 2 2021 Date d'émission : 203	ient :	NC	
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 22 271 b	is 🛘 278		
Reference procedure SOCOTEC BEEGIOW asbit. Official into E. 1.			
Description de l'installation visitée :	9		
Tension d'utilisation : X Protection générale du branche	ment : 🥕	• A	13
	ombre de circ	uits terminau	x: /)
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		D	
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou dérog.
		ordre	derog.
Correspondances des schémas à l'installation		_X_	
Etat du matériel électrique installé	I X		
Mesures de protection contre les contacts directs	100		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		V	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		1	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	-
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	_		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :ΜΩ	1		
Résistance de dispersion de la prise de terre : $\Omega$ $\Omega$	dual do l'agon	+ SOCOTEC I	EEL GILIM ash
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indivi	duel de l'agel	11 30001201	JELOIOW ASD
Manquements / Notes :			
Voir ANNEXE			*****
,			
			E 4 ( F ( F ( F ( F ( F ( F ( F ( F ( F (
NEW TOTAL CONTROL OF THE PROPERTY OF THE PROPE			
			******
Conclusion:		indiana aat A	offootuor
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.C.I.F. Le prochair	eomitole per	logique est a	enectuei
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une vigueur.	vicite compléi	mentaire est :	à
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18	mois anrès	signature de l	acte de
	moio aproo	oignata. o ao i	0.010
vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exar	nen complém	entaire est à	exécuter
par le même organisme en vue de completer le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur:	ı du demandeı	ır pour réceptic	n:
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
	10	4	
NAI NI	HILL		10
	1		





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0473 23/66 033002

La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.
<ul> <li>☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de</li> </ul>
terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : Cen Si VIIII
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroîts suivants:  **Abrance de plan d'ects - que de l'installation  **L'Abrance de plan d'ects - que de l'installation  **L'Abrance de plan d'ects - que de prive par possocié  **Invenies de brothes de Tesse il est religiée  **Cle bronde de appare ls de classe I afte con  di timmem est du coffret électique of l'est  le Ton mant et abrantistant de pouvous de les montes de la mueltiture de molities hours n'alons  en accès aux 4 pous de muers de certains pièce
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 – BIC GEBANEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be